



COMMUNE DE JOUXTENS-MEZERY

8 MARS 2026 – ELECTION A LA MUNICIPALITE (1<sup>er</sup> tour)

ANNEXE 2 : SIGNATAIRES (min. 3 par dossier de candidature)

DENOMINATION DE LA LISTE : .....

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1				Rue : NP, Localité :		
2				Rue : NP, Localité :		
3				Rue : NP, Localité :		
4				Rue : NP, Localité :		
5				Rue : NP, Localité :		
6				Rue : NP, Localité :		
7				Rue : NP, Localité :		

- Chaque liste de candidats doit être appuyée par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'une liste de candidats pour une même élection.
- Il est possible de parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.